



Héritage bloqué par notaire

Par **reg31105**, le **14/12/2018** à **06:43**

Bonjour,

Sur un premier mariage mon père à eu un enfant né en France, qui est parti vivre avec sa mère au états unis au divorce en 1960.

Le notaire au moment de l'héritage de la maison suite au décès de mes parents, à demandé au généalogiste successorale de le retrouver, ce qui a été fait. Cecui-ci habitant en Floride, mais n'a pas voulu signer le "contrat de révélation" même après plusieurs relances .

Depuis quatre ans maintenant nous sommes bloqués pour l'héritage n'ayant pas d'adresse de ce demi frère.

Que devons nous entamer dans la mesure du possible pour pouvoir avoir gain de cause dans le cadre de l'héritage.

Merci